

DEVELOPPEMENT DURABLE EN ACTION
TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT
MOBILITE ET TRANSPORTS
PAYSAGE, EAU ET NATURE
PREVENTION DES RISQUES
TERRITOIRES ET LOGEMENT DURABLES

Dreal Aquitaine

des compétences
pour un territoire durable

Service de Prédiction des Crues
Gironde Adour Dordogne

Infos Crues

*Abonnement gratuit
d'information par SMS*

<http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/cruces>

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine

Infos  crues sur les bassins
Gironde Adour Dordogne

Guide d'inscription pas à pas



Infos Crues

Un service gratuit d'information par SMS

Ce service est mis à disposition par la DREAL Aquitaine à l'adresse :

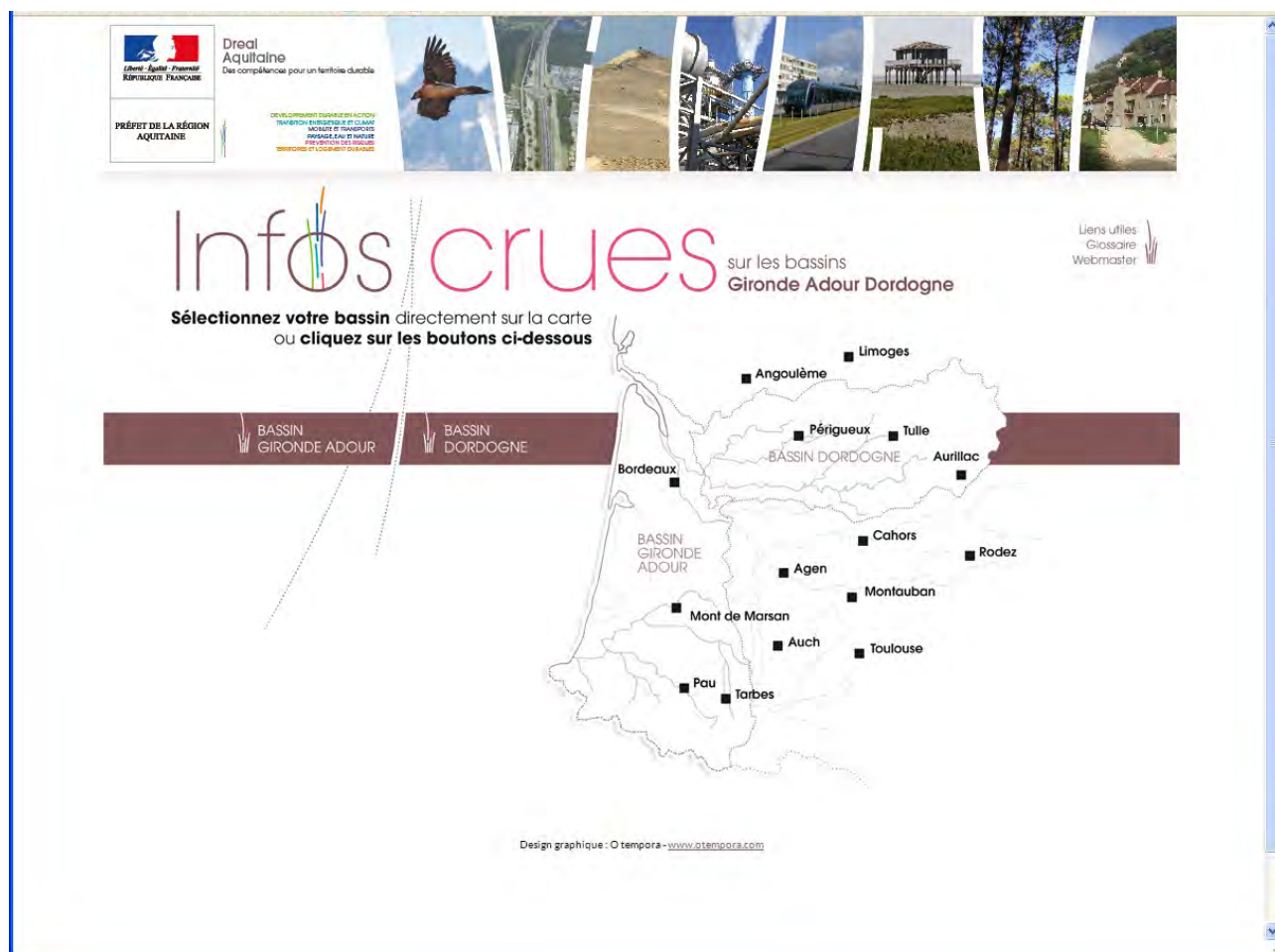
<http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/cruces/>

Inscription pas à pas

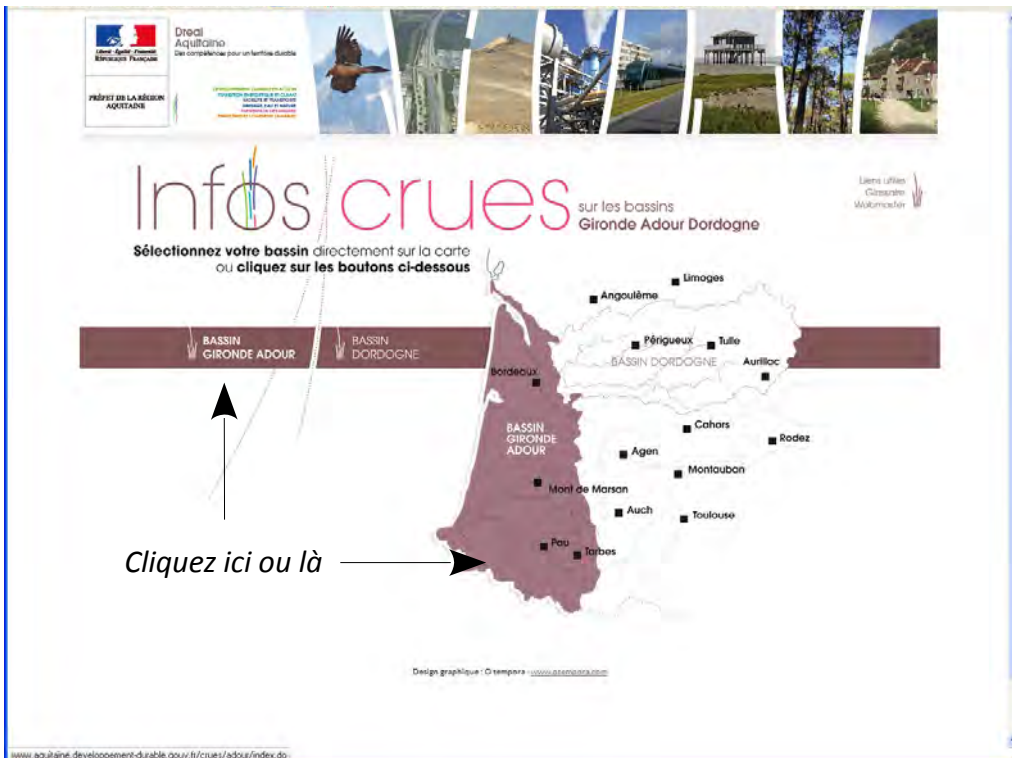
Cette notice va vous guider étape par étape dans la démarche d'inscription au service gratuit d'information par SMS du Service de Prévision des Crues Gironde-Adour-Dordogne.

Page d'accueil

Bienvenue sur le site InfosCrues. Pour commencer choisissez l'un des deux grands bassins sur lequel vous souhaitez vous inscrire.

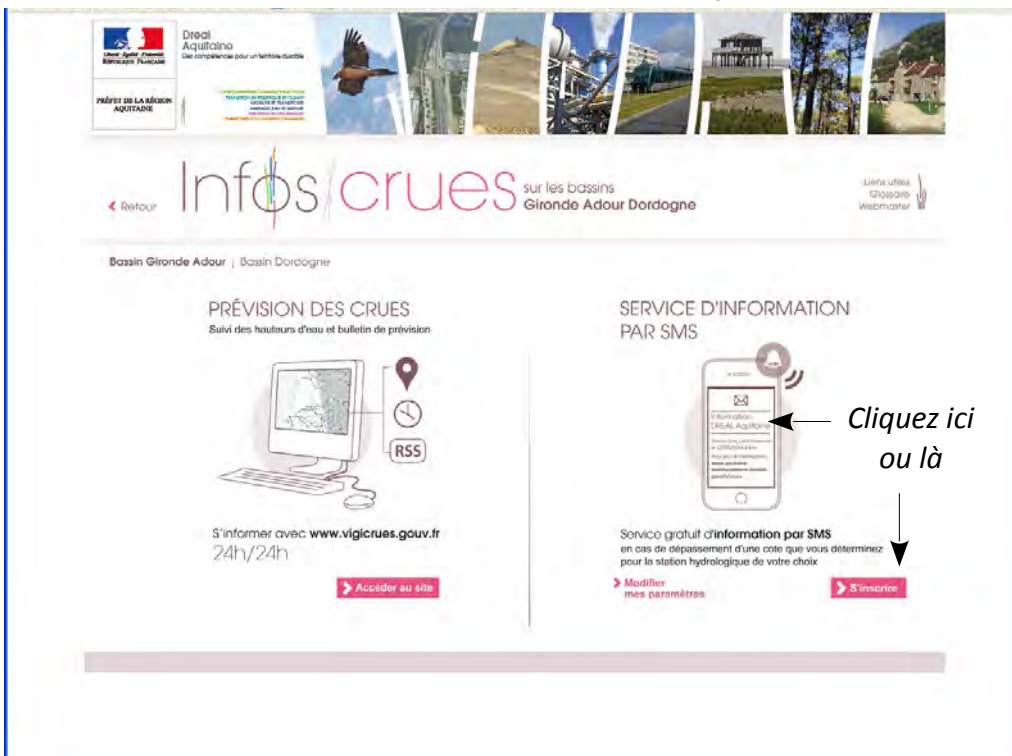


Pour ce faire, cliquez sur la carte ou sur le nom du bassin



Service d'information par SMS

Sélectionnez le service d'information par SMS en cliquant sur l'image ou sur le bouton « S'inscrire »



Contrat

Avant de pouvoir vous abonner il vous est demandé de prendre connaissance des conditions d'utilisation du service d'information par SMS.

jeudi 05 mars 2015, 17:19

Le contrat : des informations utiles sur le contrat d'abonnement au service SMS

Article 1 - Objet
Le service de prévisions des crues Gironde-Adour-Dordogne met à la disposition de l'abonné un service gratuit d'envoi de SMS concernant l'élévation, en temps réel des niveaux des eaux en un certain nombre de points appelés stations hydrométriques. Ces stations correspondent à http://www.viecrues.gouv.fr/niv_spc.php?idspc=23

Article 2 - Principe
Lorsque la hauteur d'eau sur la (ou les) station (s) hydrométrique (s) choisie (s) par l'abonné sera atteinte, un message alphanumérique sera délivré sur le téléphone mobile de l'abonné. Ce message revêt un caractère informatif et ne se substitue en aucun cas à la procédure réglementaire d'alerte définie par chaque préfecture de département. Il appartient alors à l'abonné de se tenir informé (Internet : <http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/crues/>) de l'évolution de la situation.

Article 3 - Souscription
La souscription se fait sur la page d'accueil du site <http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/crues/adour/index.do>. L'abonné devra justifier de son identité, de son adresse e-mail et de son numéro de téléphone mobile et de sa motivation pour solliciter cette information (collectivité locale, service de secours, administration, entreprise, agriculteur, riverain, professionnel du tourisme et du loisir, riverain, autres...). L'administration se réserve le droit de ne pas valider la souscription pour cause de motivation exprimée non recevable.

Article 4 - Durée du contrat de l'abonnement
Le contrat est conclu pour une durée déterminée de 12 mois. Le point de départ de cette période est la validation de l'inscription de l'abonné par l'envoi d'un e-mail de l'administrateur.
L'abonné peut avoir accès à sa fiche d'inscription ultérieurement pour modification en saisissant son identifiant et son mot de passe dans l'onglet « mon compte » et « afficher ».
Au terme de cette période un e-mail sera adressé à l'abonné stipulant la fin de son abonnement, il lui appartiendra alors de renouveler son abonnement pour une nouvelle période de 12 mois.

Article 5 - Responsabilité
Ce dispositif d'information individualisée est proposé à titre gratuit comme un élément d'information supplémentaire qui complète mais ne se substitue en aucun cas à l'alerte collective aux crues définie dans les règlements départementaux. En conséquence, le service de prédiction des crues ne pourra être tenu responsable d'une quelconque défaillance du fonctionnement de ce système d'information SMS particulièrement sensible aux aléas de transmissions des messages.

Pour des informations supplémentaires le guide de mise en oeuvre est disponible [ici](#).

Cliquez sur S'inscrire pour continuer

Après avoir lu cette information préalable et éventuellement le guide disponible, cliquez sur « S'inscrire » pour continuer.

Renseignements

La page suivante concrétise l'abonnement. Il s'agit d'entrer tous les renseignements utiles à l'inscription. Tous les champs sont nécessaires, à l'exception de la justification. Ce dernier est facultatif mais il permet au Service de Prédiction des Crues de connaître vos motivations et le cas échéant d'échanger avec vous pour améliorer la pertinence de votre abonnement. Nous allons les détailler.

Infos crues sur les bassins Gironde Adour Dordogne

Retour Liens utiles Glossaire Webmaster

Bassin Gironde Adour | Bassin Dordogne

vendredi 06 mars 2015, 15:42

Catégorie d'abonné * : Sélectionnez une catégorie d'abonné

Nom ou désignation * :

Raison sociale :

Adresse * :

Code postal * :

Email * :

Numéro de téléphone * :

Stations hydrométriques d'alarme * : Sélectionnez une ou des stations hydrométriques
Aicirits [St-Palais]
Aire-sur-l'Adour
Anglet Convergent [Carte des stations du bassins](#)

Motivations * : Sélectionnez une motivation

Justification :

NB: Pour sélectionner ou désélectionner une station hydrométrique, il vous faut appuyer sur la touche 'control' du votre clavier tout en faisant un clic gauche sur la station en question.

Choisissez un identifiant * : SMS

Choisissez un mot de passe * :

Confirmez votre mot de passe * :

Les champs marqués de * sont obligatoires

Catégorie d'abonné :

Le menu propose les choix suivants :
Sélectionnez le champ le plus adapté. Il permet au SPC de connaître les utilisateurs du service pour mieux le faire évoluer.

Sélectionnez une catégorie d'abonné

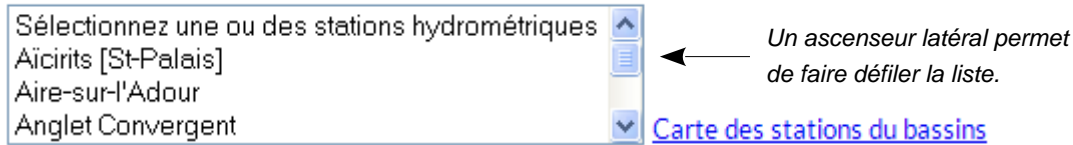
- collectivité locale
- service de secours
- administration
- entreprise
- agriculteur
- professionnel du tourisme et du loisirs
- riverain
- autre

Nom ou désignation : s'il ne s'agit pas d'une inscription à titre privé, inscrivez de préférence le nom de la collectivité ou de l'entreprise que vous représentez.

Email : entrez une adresse de courriel valide. Vous recevrez la confirmation de votre abonnement à cette adresse. C'est également via cette adresse que nous pourrions vous contacter, vous conseiller et vous suggérer une éventuelle adaptation des hauteurs auxquelles vous êtes abonnés. Elle n'est en aucun cas retransmise à des tiers ou utilisée pour d'autres propos.

Numéro de téléphone : il s'agit du numéro du téléphone portable sur lequel vous souhaitez recevoir l'information SMS.

Stations hydrométriques : le menu suivant vous permet de choisir la ou les stations auxquelles vous souhaitez vous abonner.



Maintenez appuyée la touche **Ctrl** du clavier pour sélectionner plusieurs stations.



La carte des stations du bassin permet de localiser l'emplacement des stations pour vous aider à choisir. La carte n'est pas dynamique, elle ne permet de pas de sélectionner les stations directement dessus.

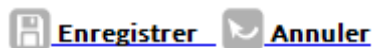
Enfin, il vous est demandé de choisir un identifiant. C'est avec ce dernier que vous vous connecterez ultérieurement. Choisissez également votre mot de passe. Les caractères suivants sont à éviter : & % = ? [espace] '[apostrophe] et les caractères accentués.

Choisissez un identifiant * :

Choisissez un mot de passe * :

Confirmez votre mot de passe * :

Cliquez ensuite sur Enregistrer



Hauteurs de déclenchement

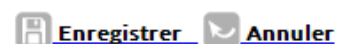
La page suivante va vous permettre de définir pour chaque station une hauteur personnalisée, qui lorsqu'elle sera dépassée par la rivière entraînera l'envoi d'un SMS. La hauteur fait référence aux niveaux enregistrés par le capteur de la station. Il ne s'agit pas de la profondeur de la rivière ou de la gravité de l'inondation. Il s'agit d'une valeur mesurée selon l'échelle de référence de la station. La gamme dans laquelle la hauteur varie peut être vue sur le site Vigicrues.

Station hydrométrique d'alarme	Côte d'alerte ***	Seuil d'alarme montant **	Côte minimale autorisée	Côte maximale autorisée	Date dernière côte observée	Heure dernière côte observée	Dernière côte observée
Tarbes (Adour)	0,00 m	<input type="text"/>	0,00 m	5,00 m	06/03/2015	15:15	1,04 m
Tarbes (Echez)	0,00 m	<input type="text"/>	0,00 m	5,00 m	06/03/2015	15:15	0,13 m

Les champs marqués de * sont obligatoires

** Vous avez la possibilité d'être informé par un message SMS, du franchissement d'une côte.

*** Lorsque la côte d'alerte n'est pas renseignée, la station hydrométrique est une station complémentaire de mesure.



Note : utilisez le séparateur décimal du pavé numérique de votre clavier, à savoir le « , »

Une fois enregistré, votre abonnement vous est présenté sous la forme d'une fiche descriptive :



**Cette fiche descriptive présente le récapitulatif des informations que vous avez saisies.
Cliquez sur 'Enregistrer' pour les valider et sur 'Annuler' pour les modifier.**

Cliquez sur Enregistrer si vous confirmez votre choix. Un message vous indique ensuite que vous allez recevoir un message par courriel pour confirmer votre abonnement. L'envoi n'est pas immédiat, il nécessite de la part du Service de Prévision des Crues une vérification portant notamment sur les hauteurs de déclenchement saisies pour éviter les valeurs aberrantes.

NOTIFICATION



Votre demande d'abonnement a bien été prise en compte.
Vous recevrez une confirmation par mail après validation des données fournies par nos services.
Merci de nous faire confiance.

L'abonnement est réussi.

Vous pouvez alors vous reconnecter pour faire évoluer les hauteurs auxquelles vous vous êtes abonnés.

En revanche vous ne pouvez pas ajouter de stations. Choisissez-les bien dès la première inscription.

En cas d'oubli ou d'évolution de votre besoin, pour vous abonner à d'autres stations, vous pouvez créer un nouvel abonnement avec la même adresse de courriel, mais un identifiant différent.

Nous espérons que ce service vous donnera pleinement satisfaction.

Rappels des liens utiles

<http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/cruces/>

<http://www.vigicruces.gouv.fr/>

<http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/prevision-des-cruces-r819.html>

<http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/la-vigilance-cruces-r888.html> (à disposition : notice de présentation du fonctionnement du système d'information par SMS)